



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E121128

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/02/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/03/2023

1 121 232

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

23 AVENUE DES MONDAULTS  
33270 FLOIRAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOBIGNY 301340584

Siret : 301 340 584 05912

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58763113

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD XFR0068041LI XFR0067549LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/09/2023

Téléphone : 05 56 12 10 94

Portable :

Site Internet : www.engie-homeservices.fr

E-mail : bordeaux-rivedroite.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT

Fax : 05 56 13 89 91

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	24/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	26/09/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	26/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	24/11/2022
o Poêle ou insert bois	24/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	03/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/02/2022

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.